

PERTE OU VOL DE MATÉRIEL INFORMATIQUE NOMADE : COMMENT RÉAGIR ?

Lucie est responsable SSI d'une entreprise cosmétique.

Un employé prévient Lucie du vol de son ordinateur. Ils s'entretiennent afin d'évaluer les risques liés aux données personnelles.

Lucie contacte Nabil, le délégué à la protection des données de l'entreprise, pour l'informer et prendre ses conseils.

MOT DE PASSE ROBUSTE

PORTS USB ET BIOS ACCESSIBLES !

Elle analyse les risques d'accès : l'ordinateur était éteint et protégé par un mot de passe robuste. Mais les ports USB et l'accès au BIOS ne sont pas bloqués.

Elle réinitialise le mot de passe de l'employé et révoque ses accès VPN, tout en tenant Nabil informé.

Bonjour Nabil

Lucie O. RSSI

J'ai fait tout le nécessaire sur le poste de l'employé

Lucie O. RSSI

Et je n'ai détecté aucune activité sur son ordi portable

Lucie O. RSSI

Très bien, merci Lucie !

Nabil L. DPO

L'employé avait notamment conservé sur son poste des coordonnées bancaires et d'autres informations personnelles de clients.

Nabil prend l'initiative de répertorier les applicatifs auxquels l'employé avait accès et de vérifier s'il utilisait un gestionnaire de mot de passe sécurisé.

Enfin, Nabil vérifie les données non structurées, comme les courriels.

Lucie et Nabil s'accordent sur le fait que la violation présente un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées.

72h maximum après en avoir pris connaissance, Lucie notifie la violation de données personnelles à la CNIL. Elle envoie un message aux personnes concernées, appelant à leur vigilance face à des courriels suspects.

CNIL.